



PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2015

SÉANCE ORDINAIRE

1. Présences et quorum

PRÉSENTS:

**M. Bruno Roy
Mme Nancy Pineault
M. Rodrigue Ouellet
Mme Jeanne-Paule Beaulieu (19h15)
Mme Bibiane Gagnon**

ABSENT :

M. Alain Goulet

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Cinq(5) personnes dans l'assistance

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-01

Tout en laissant le point varia ouvert,
Il est proposé par madame Bibiane Gagnon,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et unanimement résolu :
QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2014

15-02

Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :
QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2014.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2014

15-03 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
Appuyé par monsieur Bruno Roy
Et unanimement résolu :
QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2014.

Madame Jeanne-Paule Beaulieu se présente à 19h15.

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

15-04 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et résolu unanimement;
QUE les comptes du mois de décembre sont acceptés par les membres du conseil municipal, pour un montant de **64 218.70\$**.

Je certifie qu'il y a les crédits suffisants pour rencontrer les dépenses mentionnées ci-dessus.

.....
Secrétaire-trésorière

6. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES ET DE COTISATIONS

15-05 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
Appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu
Et unanimement résolu :
QUE le conseil autorise le paiement pour les factures et cotisations suivantes :

✓	Chevaliers de Colomb :	20,00\$
✓	Carrefour action municipale et famille :	81,06
✓	Air Liquide Canada Inc. :	236.85
✓	CRSBP du Bas-Saint-Laurent :	1 436.32
✓	PG Solutions Inc. :	3 932.15
✓	Les éditions juridiques FD :	81.90
✓	Union des municipalités du Québec :	81.63
✓	Orizon Média :	<u>229.95</u>
		6 099.86

7. CORRESPONDANCE

Dépôt de l'état des revenus et dépenses du mois de DÉCEMBRE 2014.

DEMANDE DE MODIFICATION D'UN PONCEAU

15-06 Il est proposé par madame Nancy Pineault,

Appuyé par madame Bibiane Gagnon

Et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte la demande de monsieur Alain Plourde et madame Nathalie St-Jean, propriétaires du lot 23 au rang 8 Est, à l'effet de modifier le ponceau à l'entrée de leur propriété. Lorsque le temps sera favorable, le conseil prévoit installer un ponceau de dix pieds environ.

LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE

15-07

Il est proposé par madame Nancy Pineault,
Appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu

Et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise la location de la salle municipale à madame Valérie Huet, le 5 septembre 2015, pour une fête familiale.

Si consommation de boissons alcoolisées, un permis de réunion devra être demandé à la régie des alcools des courses et des jeux (RACJ).

Si musique, un droit devra être payé à la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN).

LOCATION : 100.00\$

SOCAN : selon le tarif en vigueur

8. MRC DE LA MITIS

Adhésion de la municipalité à la charte des paysages du Bas-Saint-Laurent

15-08

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier se préoccupe depuis plusieurs années du paysage et du patrimoine qu'il représente;

CONSIDÉRANT QUE nos paysages s'avèrent des représentations concrètes de notre identité culturelle locale et régionale;

CONSIDÉRANT QUE nos paysages constituent notre cadre de vie quotidien et contribuent ainsi à notre qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE nos paysages remarquables se révèlent une ressource fondamentale en matière de développement touristique;

CONSIDÉRANT QUE la qualité de nos paysages influence notre capacité de rétention et d'attraction de résidants;

CONSIDÉRANT QUE la charte des paysages proposée est le fruit d'un processus de concertation régionale impliquant une diversité d'acteurs du milieu dont la MRC de La

Mitis;

CONSIDÉRANT QUE cette charte constitue un acte d'engagement à partager des valeurs et à respecter des principes à l'égard de la protection et de la mise en valeur de nos paysages;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu à l'unanimité d'adhérer à la charte des paysages du Bas-Saint-Laurent et d'autoriser le maire à signer ledit document au nom du Conseil de la municipalité.

9. GARAGE MUNICIPAL

- 15-09** Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
Appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
Et résolu unanimement :
QUE le conseil autorise l'achat de deux (2) fluorescents de 8 pieds chaque pour le garage municipal.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. DÉTERMINER UN TAUX HORAIRE POUR LA LOCATION DE LA SOUFFLEUSE 1979 ET DU CAMION INTERNATIONAL 2008

- 15-10** Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par madame Nancy Pineault
et unanimement résolu :
Que le taux horaire pour la location de la souffleuse 1979 et du camion International 2008 sont de 120,00\$ l'heure.

12. NOMMER UN(E) MAIRE(SSE) SUPPLÉANT(E)

- 15-11** Il est proposé par madame Nancy Pineault,
appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu
et unanimement résolu :
QUE le conseil nomme madame Bibiane Gagnon comme mairesse suppléante pour les trois prochains mois. À ce titre, en l'absence du maire, elle est autorisée à signer les documents de la municipalité en compagnie de la directrice générale, elle est de plus désignée à représenter la municipalité au conseil des maires et à tout autre endroit.

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

15-12 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par madame Bibiane Gagnon
et unanimement résolu de lever la séance à 20h45.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.